



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 octobre 2018
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0284(NLE)**

**11867/18
ADD 1 COR 1**

**COASI 213
ASIE 43
CFSP/PESC 782
COHOM 104
COTER 111
JAI 847
WTO 227
AGRI 411
ENER 295
TRANS 358
TELECOM 267
ENV 575**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	ANNEXES de la DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité mixte ainsi que la création de sous-comités et de groupes de travail spécialisés et l'adoption de leur mandat

Le présent corrigendum ne concerne pas la version française.